

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 9h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Brigitte BILLEBAUD, maire.

**Date de convocation:** 01/06/2023

**PRÉSENTS:** Mmes CHALUT Carole, CODINO Allison, GAGNY Mathilde, GOIZET-BILLY Estelle, FALIGUERHO Daphné, SEGARD Justine, MM. GUILLIN-DESANGES Alexandre, DOIGNIES Stéphane, LAURENT Patrick, PRADIER Philippe, PROUT Yoann.

**PROCURATIONS:** Mme CHARTIER Ornella donne procuration à Mme BILLEBAUD Brigitte, Mme MARTINEZ Maud donne procuration à Mme GAGNY Mathilde,

**Secrétaire de séance:** Mme GAGNY Mathilde

**ORDRE DU JOUR:**

1. Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 05 avril 2023
2. Désignation des grands électeurs
3. Décision modificative
4. Infos et questions diverses

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 5 avril 2023**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**2. Désignation des délégués titulaires et leurs suppléants dans le cadre du renouvellement des sénateurs le 24 septembre 2023****Exposé:**

Il est demandé d'élire les délégués en vue des élections sénatoriales du 24 septembre.

Pour les communes ayant entre 500 et 1000 habitants, il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Le vote est obligatoire sous peine de sanction.

Un bureau électoral est constitué: Madame le maire, la secrétaire de séance, quatre conseillers les plus jeunes et les plus âgés: CODINO Allison et GUILLIN-DESANGES Alexandre, DOIGNIES Stéphane et Estelle GOIZET-BILLY.

**Candidats proposés:**

**Candidats titulaires:** Brigitte BILLEBAUD, Patrick LAURENT et Carole CHALUT

**Candidats suppléants:** Ornella CHARTIER, Philippe PRADIER, Mathilde GAGNY

**Election des titulaires**

CANDIDATS TITULAIRES	Voix	% exprimés
BILLEBAUD Brigitte	14	100%
LAURENT Patrick	14	100%
CHALUT Carole	14	100%

## ○ Election des suppléants

CANDIDATS SUPPLÉANTS	Voix	% exprimés
CHARTIER Ornella	14	100%
PRADIER Philippe	14	100%
GAGNY Mathilde	14	100%

Sont élus: TITULAIRES: Brigitte Billebaud, Patrick Laurent et Carole Chalut

SUPPLÉANTS: Ornella Chartier, Philippe Pradier, Mathilde Gagny

### 3. **Décision modificative**

Exposé: Madame Carole CHALUT, adjointe aux finances explique qu'il convient d'effectuer une décision modificative afin de régulariser une imputation budgétaire dans le budget dépenses d'investissements .

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2802 : Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	10 450.00 €	
<b>TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>10 450.00 €</b>	
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		10 450.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>10 450.00 €</b>

#### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré,

#### **Décide**

**Article unique** : d'autoriser Madame Carole CHALUT, adjointe aux finances d'effectuer une décision modificative afin de régulariser une imputation budgétaire dans le budget dépenses d'investissements

**Adopté** à l'unanimité des membres présents

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 4. **Informations et questions diverses**

#### ➤ Informations diverses

##### ○ **Urbanisme : PLUI suite**

- La communauté de commune a dû faire appel à un nouveau cabinet d'étude pour finaliser le PLUI, ce qui va entraîner un retard d'environ 3 mois dans le processus. Les Zonages sont en cours avec encore quelques modifications qui n'ont pas été prises en compte. L'enquête publique pourrait se dérouler à l'automne et la concrétisation du PLUI se dessinerait au printemps 2024 : à suivre.

- **Ecole :**
  - Installation de films anti -chaleur sur la verrière mercredi prochain.
- **Tennis :**
  - Filet offert par Aigueperse doit être livré ces jours-ci.

➤ Questions diverses

- **Fossés**
  - Point à réaliser sur l'inventaire et l'entretien des fossés.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 9h45.